



VOILES DE LÉGENDE

INFORMATIONS PRATIQUES

DESTINÉES AUX ENTREPRISES

Du 10 au 13 juillet, Dunkerque accueillera les Voiles de légende, un événement maritime fédérateur qui réunira près de 50 des plus beaux voiliers du monde.

Si votre entreprise est située dans le périmètre de l'évènement, vous devrez adapter temporairement votre fonctionnement en raison des restrictions de circulation, de stationnement et de sécurité.

Voici une liste de conseils pratiques pour anticiper et gérer l'impact sur votre activité.

Accréditations entreprises

Pour vous permettre de vivre au mieux les Voiles de Légende, en tant qu'entreprise, vous pouvez bénéficier d'une accréditation spéciale, pour vous et les salariés de votre établissement vous permettant d'accéder, de manière simple et rapide, à vos locaux pendant toute la durée de l'événement.

ACCÈS LIMITÉ : notez que seuls les salariés munies d'une accréditation pourront accéder à la zone de l'événement en dehors des horaires d'ouverture au public. Attention, des contrôles pourront être réalisés aux différentes entrées.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Qui est concerné ?

Les entreprises situées dans le périmètre sécurisé de l'événement comprenant **la Citadelle, le quai de Goole et le Môle 1.**

• Comment vous inscrire ?

Remplissez le formulaire d'accréditation disponible en ligne sur le site www.voilesdelegende.fr – rubrique **accréditations – entreprises**. Nous vous suggérons de transmettre ce lien à tous les salariés de votre entreprise afin que chacun puisse s'accréditer.

• Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Pièce d'identité ;
- Carte grise du véhicule de l'entreprise à accréditer (le cas échéant) par l'entreprise.

Attention, les véhicules personnels des salariés ne peuvent pas être accrédités.

• Comment recevoir votre accréditation ?

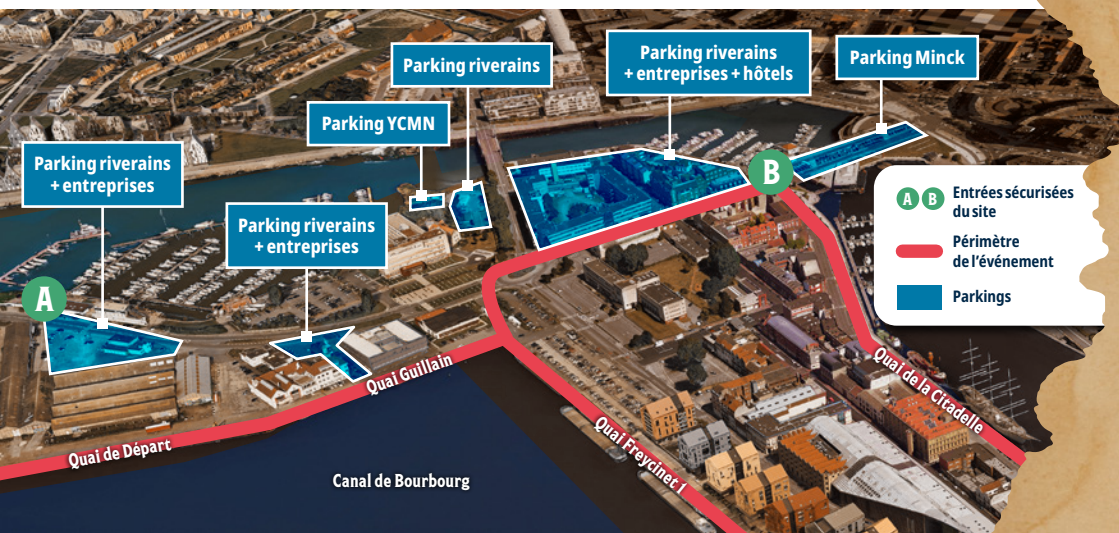
Votre accréditation qui se présentera sous la forme d'un **QR Code**, **vous sera envoyée directement sur l'adresse mail que vous nous aurez communiquée lors de l'inscription en ligne.**

Ce QR Code pourra être imprimé ou présenté directement via votre smartphone aux différents points de contrôle du périmètre. Il vous permettra de passer ces points de contrôle de manière prioritaire en prenant les files « accès accrédités ».

• Date limite d'inscription :

Le 9 juillet 2025 à 17 h.

NB : Il est demandé à chaque entreprise de fournir à la CUD un listing de ces salariés comportant, leur nom et prénom. Il permettra de valider les accréditations sollicitées et devra être envoyé le 4 juillet au plus tard à : coordinateur.securite.tsr@gmail.com.



Circulation et stationnement des salariés avant et pendant l'événement

Afin d'assurer la sécurité du public, des équipages et des installations, la quasi-totalité du quartier de la Citadelle sera fermée à la circulation durant la manifestation.

DATES À RETENIR

- **Stationnement interdit à partir du 28 juin** : quai de la Citadelle, parking de l'avenue Maurice Schuman (sur le quai Freycinet 2) et quai Freycinet 1.
- **Circulation possible jusqu'au 9 juillet sans restriction.**

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LES SALARIÉS ?



Accès réglementé pour les véhicules :

Les salariés pourront accéder à l'entreprise mais aucun véhicule (sauf secours et organisation) ne sera autorisé à accéder au site durant les heures d'ouverture de la manifestation. Limitez les déplacements pendant les heures d'affluence (10h–22h), privilégiez les mobilités douces comme le vélo, le bus.



Stationnement modifié :

Les espaces de stationnement sur voirie ou parkings individuels du quartier seront inaccessibles durant tout l'événement.



Dates et horaires de restrictions :

Les restrictions de circulation seront appliquées du 9 juillet à 00 heures jusqu'au 15 juillet.

Notez que la seule entrée possible permettant d'accéder aux parkings prévus pour les riverains et les véhicules d'entreprises se fera par le pont du Texel. Pour y accéder, vous devrez présenter votre QR Code et utiliser le véhicule dont l'entreprise aura déclaré l'immatriculation via le formulaire d'accréditation. (voir modalités à la page précédente)

QUE FAIRE EN TANT QU'ENTREPRISE ?

- 1. Demandez les accréditations pour vos salariés** sur le site www.voilesdelegende.fr. Les accréditations ne fonctionneront pas pour les salariés le week-end, sauf astreinte.
- 2. Respectez les indications** de la signalétique et des agents de circulation et de sécurité lors de la manifestation.
- 3. Adaptez vos horaires** : - Envisagez des horaires décalés pour les salariés (avant 9h ou après 22h) ;
- Mettez en place du télétravail si possible ;
- Informez vos clients ou fournisseurs d'un fonctionnement temporairement modifié et privilégiez l'anticipation ou le report de vos rendez-vous dans vos locaux.
- 4. Privilégiez le vélo** : les personnes travaillant sur le site et munies d'une accréditation pourront accéder en vélo (à la main) par les entrées ACCREDITATIONS. Et pour plus de facilité, **2 parkings gardiennés et sécurisés** dédiés aux vélos sont prévus à proximité du site (Parc Marine et Place du Minck).

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **Judi 10 juillet de 10 h à 21 h.**
- **Vendredi 11 juillet de 10 h à 23 h.**
- **Samedi 12 juillet de 10 h à 23 h**
- **Dimanche 13 juillet de 10 h à 18 h**



FOIRE AUX QUESTIONS

- **Mon entreprise est située dans la zone de l'événement. Pourrais-je y accéder ?**

Oui, grâce à votre accréditation, qui aura la forme d'un QRcode, et en passant par les entrées A, B ou C.

- **Mes salariés peuvent-ils venir travailler normalement ?**

Oui, mais vu le nombre de visiteurs attendus, nous vous encourageons à prévoir des horaires décalés ou du télétravail si nécessaire. Informez-les à l'avance des restrictions de circulation et des itinéraires adaptés.

- **Vais-je pouvoir accéder à mon entreprise en voiture ?**

Non, le périmètre sera fermé à partir du 9 juillet.

- **Puis-je stationner à proximité de mon entreprise ?**

Non, les rues et les parkings seront fermées temporairement aux voitures. Il est conseillé de prendre le bus, arrêts Communauté urbaine - pôle universitaire, Dunkerque Gare ou Hôtel de Ville.

- **Serai-je informé à l'avance ?**

Oui. Un plan de circulation, des consignes et des horaires précis seront mis en ligne sur le site internet voilesdelegende.fr et déposés dans votre boîte aux lettres quelques jours avant le début de la manifestation.

- **Qu'en est-il de la collecte des déchets ?**

Le service de propreté urbaine sera maintenu et renforcé pendant l'événement. Des bacs supplémentaires seront installés dans les zones de passage et les quais. Le ramassage de vos bacs se fera le jeudi 10 juillet, entre 4h et 9h du matin. La collecte du soir est anticipée.

- **Puis-je recevoir des livraisons ?**

Les livreurs n'auront pas accès aux zones fermées aux véhicules. Anticipez les livraisons de marchandises en amont de l'événement (jusqu'au 9 juillet). Si livraisons indispensables, programmez-les très tôt le matin.

Qui contacter en cas de problème ou de question ?

- Le standard de la Ville et de la CUD est à votre disposition avant et pendant l'événement : **03 28 59 12 34**
- Vous pouvez aussi écrire à voilesdelegende@cud.fr